

2016/045

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 14 novembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 08 novembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 novembre 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Etaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme COSTE Marie-Claire
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme PRUDHON Claude
M. MONTEIL Bernard	
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine  
 Mme SERRE Océane a donné procuration à M. MONTEIL Bernard

**Absent**

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme CROUZET Béatrice est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 05-14/11/2016**

**MAPA BOULANGERIE**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire rappelle l'inscription au budget d'une somme pour la réalisation de travaux du bâtiment de la boulangerie. Ces travaux consistaient à la réfection des façades, des menuiseries et de la pose d'une tonnelle.

Il rappelle que pour se faire le conseil municipal lui a donné délégation pour l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, (délibération N°2014/020 point 4).

C'est dans ce cadre que le marché à procédure adaptée a été lancé.

Le montant estimé du marché est de 30 000,00 € HT pour 3 lots.

7 dossiers ont été retirés par les entreprises.

6 entreprises ont remis une offre : 2 pour le lot N°1, 2 pour le lot N°2, 2 pour le lot N°3.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 septembre 2016 n'a rejetée aucune offre. L'analyse des offres, au vu des critères prévus dans le règlement de consultation (60% le prix – 40% la valeur technique), a permis de classer les entreprises suivantes en 1ère position par lot :

Lot N°1	Façades	SARL LEVEQUE Frères	19 374,00 HT	23 248,80TTC
Lot N°2	Menuiseries	SERRE Philippe	3 304,00 HT	3 964,80 TTC
Lot N°3	Ferronnerie	CURINIER Thierry	4 470,83 HT	5 365,00 TTC
<b>TOTAL</b>			<b>27 148,83 HT</b>	<b>32 578,60 TTC</b>

**N° 2016/045 (suite)**

Monsieur le Maire donne acte au conseil municipal de sa décision N°2016/004 décidant d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessus citées.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution et de la signature du marché avec les entreprises citées ci-dessus pour un montant de 27 148,83€HT (32 578,60€TTC).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.

